

LE PUBLICISTE.

DUODI 22 Ventôse, an VII.



Révolte d'un grand nombre de paysans dans le Piémont. — Arrivée dans la Tartarie russe d'une grande quantité de troupes qui doivent s'embarquer à Sébastopol pour se rendre en Turquie. — Détails sur la séance de la diète de Ratisbonne, & sur la marche des Russes. — Bulletin de Rastadt. — Proclamation du général Bernadote à Manheim. — Entrée des Français à Stutgard. — Nouvelles diverses.

TURQUIE.

Constantinople, le 10 pluviôse.

Les préparatifs de guerre se continuent toujours avec activité; une escadre turque doit mettre incessamment à la voile sous les ordres de Scio Ali. Dgejar, pa-ha, général en chef de l'armée asiatique, aura sous son commandement toute la Syrie, l'Arabie, et l'Égypte même en cas de succès. On ajoute que ce général, pour montrer son entière dépendance de la Porte, et exciter la confiance qu'elle doit avoir en lui, l'a informée qu'il avait pour toute réponse fait couper la tête à des députés que Buonaparte lui avoit envoyés pour négocier avec lui. La nouvelle de cette barbarie a été publiée ici, mais rien ne l'a confirmée encore.

ITALIE.

Livourne, le 27 ventose.

On apprend d'Ancône que les Turcs se fortifient avec activité sur les côtes d'Albanie, depuis qu'ils ont connoissance des progrès des Français dans le royaume de Naples. Le pacha de Janina, qui s'est conduit avec autant de perfidie que de cruauté envers les Français à Provesa, Butrinto, &c. paroît craindre sérieusement de se voir attaqué par une armée française.

Turin, le 11 ventose.

Il vient d'éclater à Acqui et dans les environs, une révolte qui s'étend jusques dans les environs d'Alexandrie. Des paysans se sont rassemblés au nombre de 15 mille, avec des provisions pour quatre jours. Il n'y avoit à Acqui qu'un bataillon de garnison. Les rebelles l'ont fait prisonnier, et l'ont désarmé. On assure que ces brigands ont assassiné le commandant de la place, & ont été jusqu'à sommer la ville d'Alexandrie de se rendre. On dit que le motif de leur révolte a été la perte qu'ils éprouvoient sur le papier-monnaie. Le général Grouclin est parti, il y a deux jours, pour se mettre à la tête des troupes qu'il a fait partir avant lui. Depuis son départ, on a aperçu qu'une partie des insurgés étoit déjà dissipée. On a fait partir du canon de l'arsenal. Ces paysans qui sont sans chef, au moins en apparence, & la plupart sans armes, ne tiendront pas long-tems sans doute contre la baïonnette des grenadiers français.

RUSSIE.

Petersbourg, le 26 pluviôse.

Le comte de Schowlow, lieutenant-général, a reçu sa démission, pour raison de sa mauvaise santé. L'amiral Mordhwinow, qui a été grièvement blessé par un éclat

de bombe, a été remplacé dans le commandement de la flotte & des ports de la mer Noire par le vice-amiral Desin.

Les dernières lettres de Cherson annoncent qu'un grand nombre de troupes russes arrivent de la Tartarie russe, pour s'embarquer à Sébastopol, & se rendre à Constantinople, d'où elles doivent passer dans la Méditerranée, pour faire, de concert avec un corps de troupes turques une descente en Italie.

ALLEMAGNE.

Extrait d'une lettre de Ratisbonne, le 6 ventose.

Voici plus en détail ce qui s'est passé à la diète le 30 pluviôse :

Dans le college électoral, Mayence a commencé par dire qu'il votoit pour Cologne, & Brunswick pour Saxe & Brandebourg. Après quoi il a ouvert le protocole, pour entendre ce qu'on vouloit déclarer sur la note française du 15 nivôse.

Trèves s'est réservé sa déclaration & le protocole ouvert pour cela.

Cologne, par Mayence, a fait la même réserve à cause du défaut d'instruction.

Bohême, par Trèves, a répété ce qu'il avoit dit qu'on ne pouvoit pas acquiescer à l'abréviation de la constitution proposée par Mayence dans une affaire aussi importante que celle mise actuellement en délibération; que par conséquent il ne prenoit aucune part à une conduite qui gênoit la communication nécessaire entre les états, & qu'il se réservait sa déclaration ultérieure.

Mayence, comme directoire, a dit qu'il étoit obligé de protester contre cette déclaration, en se référant à la délibération du 8 & aux droits directoriaux fondés sur les loix de l'Empire.

Bohême a fait une contre-protestation en se référant à ce qu'il venoit de déclarer.

Palatinat, absent.

Saxe s'est réservée son vote.

Brandebourg, par Brunswick, s'est référé au *resolutum* du 21 nivôse, et a déclaré que S. M. prussienne croyoit qu'on pouvoit s'en tenir en attendant à la déclaration; qu'on n'avoit sur la marche des Russes, ni réquisition, ni avis légal; mais que si on vouloit quelque chose de plus pour en faire usage auprès de la légation française par la voie de la députation, on pouvoit lui faire savoir que l'Empire accepte le référé des ministres français sur l'armistice; & que si cela devoit influer sur la marche des Russes, ignorée par l'Empire, celui-ci s'attendoit à ce que le gouvernement français fit retirer ses

troupes des frontières de l'Empire, et cessât de traiter ces pays avec une dureté hostile; que si cette mesure avoit lieu, l'Empire en étoit d'autant plus fondé à confier à la sagesse de sa majesté l'empereur le soin & les moyens d'assurer à l'Empire une tranquillité finale, même relativement à l'entrée des troupes sur le territoire de l'Empire; qu'au surplus, il se réservoir le droit de se déclarer ultérieurement.

Brunswick a adhéré à la déclaration de Bohême.

Mayence a répété sa protestation.

Brunswick a persisté dans sa déclaration.

Mayence a voté que l'Empire fit la demande à S. M. l'empereur qu'il lui plaise de prendre & employer les mesures paternelles qui conviendroient pour assurer le repos de l'empire germanique, pour conserver & assurer le territoire contre la présence des troupes étrangères, & accélérer la conclusion de la paix si heureusement avancée. Il s'est réservé sa déclaration ultérieure, en cas de besoin.

Mayence, comme directoire du collège électoral, a dit: Que dans l'impossibilité de former une résolution du résultat des déclarations de ce jour, il vouloit ouvrir le protocole le 4 ventôse, ou même avant, si quelqu'un le demandoit.

On a passé de là au collège des princes.

Le directoire de Mayence n'y a pas mieux réussi qu'à celui des électeurs. Le directoire autrichien a dit qu'il n'ouvriroit pas le protocole; & lorsque Mayence en a demandé l'ouverture comme Worms, on lui a répondu qu'on ne l'ouvriroit pas pour un seul votant.

Dans le collège des villes impériales, on a dit au directoire de Mayence, qui a prétendu que l'ouverture faite par lui devoit valoir pour toute la diète, que c'étoit une matière domestique dans chaque collège, & on n'a point ouvert le protocole.

Dans la séance du 3 de ce mois, le ministre d'Autriche a fait connaître aux états de l'Empire, que l'empereur de Russie méritoit une considération particulière, par la protection qu'il pouvoit leur accorder, et par la vue des dangers auxquels s'exposeroient les états particuliers qui voudroient s'opposer à ses intentions.

Lord Paget est arrivé ici, où il doit déployer le caractère d'ambassadeur d'Angleterre, auprès de la diète.

Le baron de Buhler, ci-devant envoyé de Russie à Stutgard, est aussi ici, comme envoyé extraordinaire de sa cour, mais il ne déploiera point de caractère, parce que l'empereur de Russie n'a pas été content du cérémonial ci-devant adopté envers son prédécesseurs, qui l'avoit empêché de se légitimer. Ses communications se feront par l'organe de M. de Struve, ministre ordinaire de Russie près la diète, pour les états que cette puissance possède en Empire.

Les lettres de Vienne, les plus récentes, sont toutes à la guerre. La seconde armée russe, qui étoit, le 30 pluviôse, aux frontières de la Gallicie, a ordre de marcher sans séjour. L'armée de Condé a reçu celui de se mettre en marche pour se réunir à cette seconde colonne.

Bareuth, le 10 ventôse.

Jamais l'incertitude des affaires politiques n'a été aussi grande qu'aujourd'hui. Il n'y a que des bruits vagues et contradictoires. Les lettres de Rastadt et de Vienne nous annoncent alternativement la guerre et la paix; les plus récentes sont pour la paix; cependant Paul 1^{er}. persiste à faire la guerre aux Français. On dit que le cabinet de Berlin s'est enfin décidé pour la France; que Sieyès a su

saisir le moment où le gouvernement prussien étoit indisposé contre la Russie, pour faire valoir les avantages d'une liaison avec la France, et qu'il y a réussi parfaitement. On assure que l'ambassadeur russe a demandé au roi de se déclarer catégoriquement, en ajoutant qu'il avoit ordre de partir si le roi refusoit d'entrer dans la coalition contre la république. Le roi ayant répondu qu'il persistoit dans son système de neutralité, on s'attend journellement au départ de l'ambassadeur.

Quarante mille Autrichiens sont cantonnés dans le Haut Palatinat, 65 mille dans la Bavière. On présume que le nouvel électeur fera tout son possible pour se débarrasser de ses hôtes peu agréables; mais ont craint qu'en cas de rupture avec la Prusse et l'Autriche, ces deux principautés ne soient envahies sur le-champ. On parle beaucoup de cette rupture, et on prétend même que la Prusse, la Saxe, l'électeur de Bavière, & la plupart des autres princes allemands, formeront une ligue, semblable à celle que le grand Frédéric II avoit formée peu de tems avant sa mort, pour soutenir la neutralité, & qu'en cas de guerre cette ligue se rangera plutôt du côté de la France, que de céder aux prétentions de Paul 1^{er}.

Les troupes russes sont toujours en quartier d'hiver dans la Basse-Autriche, où ils resteront jusqu'à ce que la grande question soit décidé.

Feu l'électeur de Bavière a laissé 10 millions de florins à son successeur.

Bulletin de Rastadt, du 15 ventôse.

La députation de l'Empire, étonnée de la marche rapide des Français, étoit encore dans la stupeur, lorsque le commandant de Philipsbourg lui envoya la sommation du général Bernadotte de lui rendre cette forteresse. Elle lui a cependant répondu de faire son devoir, & de suivre ponctuellement ses instructions jusqu'à de nouveaux ordres.

Tous les députés emballent leurs effets: le comte de Lehrbach part cette nuit ou demain. Une partie de la légation prussienne s'est rendue hier à Carlsruhe; on suppose que c'est pour prendre congé du margave.

On prétend que le comte de Metternich travaille à une protestation motivée contre tout ce que les Français ont fait depuis le 11 de ce mois; qu'après en avoir remis une copie à chaque membre de la haute députation, il déclarera le congrès dissout; et qu'alors toute la députation partira, après avoir pris des passe-ports chez les ministres français.

On assure que le prince héréditaire de Baden, qui est lieutenant-général au service de la Russie, partira avec sa famille et se rendra à Munich chez le nouvel électeur, son gendre.

La colonne française qui a passé le Rhin auprès de Mannheim, et qui en a pris possession, a continué sa route avec la même rapidité, par Hubelberg & Heilbron. On prétend que le général n'a fait tant de diligences que pour prévenir les Autrichiens, et former une ligne depuis Philinthen jusqu'à Heilbron, le long du Neckar. Cette rivière, dans presque tout son cours, forme à droite & à gauche, de hautes montagnes et des positions avantageuses.

Manhem, le 15 ventôse.

Le pont du Rhin est rétabli depuis hier.

Le général Bernadotte est parti hier matin pour Mayence; il a laissé l'ordre de publier la proclamation suivante:

ARMÉE D'OBSERVATION.

Au quartier-général de Manheim,
le 13 ventose an 7.

Le général en chef ordonne :

Art. I^{er}. Le magistrat de Manheim & toutes les autorités judiciaires continueront provisoirement d'exercer leurs fonctions comme par le passé.

II. Toutes les sectes exerceront leur culte sans aucun empêchement. Le commandant de la place protégera cet exercice toutes les fois qu'il sera nécessaire.

III. Toutes les personnes, de quelque qualité, âge ou condition qu'elles soient, sont sous la sauve-garde de la république & sous la protection de l'armée.

IV. Il est défendu d'insulter qui que ce soit. Les amis de la république & de son gouvernement sont invités d'oublier les mortifications qu'ils auroient pu recevoir avant l'entrée des troupes françaises, en raison de leurs principes & de leurs opinions républicaines.

V. En accordant sûreté & protection à toutes les personnes sujettes de l'électeur palatin, le général ordonne au commandant de la place de traduire au conseil de guerre, pour être puni de mort, tout émissaire ou partisan de la maison d'Autriche qui chercheroit par ses propos ou ses actions à diviser les habitans entr'eux, ou à diminuer la bonne harmonie qui existe entre le soldat de la république & la classe pure & intéressante du peuple palatin.

Le commandant de la place étant responsable de la tranquillité de la ville, sous les ordres immédiats du général Bastoul, toutes les branches de commerce continueront avec sécurité leur activité.

Signé, BERNADOTTE.

Il est certain que le nouvel électeur a changé les instructions du ministre palatin à Ratisbonne, et lui a enjoint expressément de voter pour la paix et pour l'éloignement des Russes. On est persuadé, d'après cela, que si l'Autriche empêche la diète de se prononcer, l'électeur fera sa paix particulière, sous la médiation et la garantie de la Prusse.

Le landgrave de Darmstadt n'a pas quitté sa résidence, malgré les mouvemens des troupes françaises autour de lui. Il paroît que ce prince a conclu, ou est sur le point de conclure sa paix particulière avec la France.

Deux membres du magistrat de Manheim viennent de partir pour Munich. On croit qu'ils vont rendre compte à l'électeur de la situation fâcheuse où se trouve notre ville, & le supplier d'accélérer la conclusion de la paix. Le général Bernadotte doit avoir dit hier que les Français évacueront le pays, aussi-tôt que l'électeur se sera déclaré à Ratisbonne pour la paix.

ANGLETERRE.

Londres, le 9 ventose.

Trois pour cent consol., $54\frac{1}{8}$ à $33\frac{3}{4}$.

Trois pour cent red., $54\frac{3}{4}$.

Le gouvernement vient de recevoir la nouvelle officielle que les immenses magasins amassés au cap de Bonne-Espérance ont été entièrement consumés par un incendie que l'on croit être l'ouvrage de la malveillance. Les mêmes dépêches ont annoncé la mort de l'amiral Christian qui commandoit les forces britanniques dans ces parages.

Le prince de Galles se trouvant, il y a quelques jours, chez son frère, le prince Ernest, prit un journal qui se trouvoit par hasard dans l'appartement, & se mit à le lire. Bientôt le prince s'évanouit & tombe. Des cris se répandent dans le palais de Kinsington. Les médecins accourent ; & malgré tous les secours de leur art, une grande heure s'écoule avant de pouvoir le rappeler à la vie.

C'étoit la mort de madame Fritzerherbert qu'il venoit de lire. Cette femme, dont il avoit sacrifié l'amour & les droits à l'opinion publique & aux devoirs du trône, venoit de mourir à Bath, où elle vivoit depuis long-tems. Elle avoit

emporté dans sa retraite tous les regrets d'un prince, léger peut-être, mais trop généreux pour être insensible à une mort à laquelle la douleur avoit eu tant de part.

On apprend de Lisbonne que les ci-devant duchesses d'Orléans & de Bourbon, & l'ex-prince de Conti, sont actuellement à Carthagene, où ils reçoivent par mois dix guinées de pension chacun de la cour d'Espagne.

Hier, on fit courir le bruit qu'un cutter du lord Saint-Vincent avoit pris un bâtiment espagnol chargé de lingots, venant d'Acapuleo.

L'*Hibernian Journal* assure que le projet d'union est abandonné dans les deux parlemens, jusqu'à ce que tous les articles du dernier budget soient réglés.

REPUBLIQUE FRANÇAISE.

Strasbourg, le 16 ventose.

La 11^e. demi-brigade d'infanterie légère, qui a été nouvellement formée ici, est partie pour Mayence. Les autres demi-brigade & régimens de cavalerie qui se trouvoient dans cette place, ont passé sur la rive droite. En conséquence, le général Châteaufort Randon a mis notre garde nationale en réquisition, pour faire le service dans notre ville & dans la citadelle. Aujourd'hui, il est arrivé un bataillon de garnison de la 10^e demi-brigade, qui restera provisoirement ici.

Nos troupes n'ont pas descendu le Rhin du côté de Kell. Tout le pays entre Kell et Philipsbourg n'est pas occupé par nos troupes, l'armée ayant pris la route de Finstérieur de la Souabe. Offembourg aura garnison française. Le général Vernier, qui vient d'être réemployé, a été nommé commandant de cette ville.

Le grand quartier-général de l'armée de Jourdan a été transféré hier de Hasslach à Villengn, dans la forêt Noire. L'armée observe la meilleure discipline ; tous les habitans des endroits où elle a passé, n'ont qu'à se louer de leur bonne conduite. Quelques pillards ont été fusillés.

Le général Saint-Cyr, commandant la gauche de l'armée, est entré par le Kniebis dans le duché de Wurtemberg, & a pris possession de Stuttgart. Le duc, qui est en guerre ouverte avec la diète provinciale, en est parti pour Louisbourg ; on croit généralement, qu'il va se rendre en Angleterre. Toutes les démarches de la diète pour l'engager à rentrer à Stuttgart, ont été infructueuses. D'après l'esprit qui règne dans le pays de Wurtemberg, une révolution ne tardera pas à y éclater.

On assure que les hostilités ont commencé sur les frontières du pays des Grisons, entre les Français et les Autrichiens.

D'après les dernières lettres de Bavière, la grande armée autrichienne n'a pas encore passé le Lech ; seulement, quelques bataillons épars sont cantonnés entre Ulm et Augsburg.

DE PARIS, le 19 ventose.

— C'est le citoyen Musset, & non le citoyen Sénovert, qui remplace le citoyen Eymar à Turin.

— On assure que c'est à la fin de ce mois que le ministre de la marine part pour sa tournée sur les côtes.

— On a la nouvelle de l'arrivée de Scherer à Milan.

— La première partie de la galerie du musée central des arts sera ouverte au public le 18 germinal prochain : elle contiendra les écoles française & flamande. L'autre partie sera destinée à l'école italienne ; l'ouverture en est retardée par les réparations à faire aux tableaux de cette école.

— Louis-Raymond-Gabriel-Guillaume Doilliamson, l'un des plus fameux chefs de chouans, a été arrêté ce matin, rue de Caumartin. Il a offert 1200 fr. à chacun des agens de la police pour en obtenir sa liberté.

— La police a cerné cette nuit, dans la section de Bonne-Nouvelle, quatre repaires de voleurs & d'assassins. Douze de ces scélérats y ont été saisis.

— La citoyenne Moisan Villeroy et sa femme-de-chambre ont été remises en liberté par le directeur du jury.

— On a arrêté le 16 de ce mois un citoyen nommé Labbé, (dit Dumont) prévenu d'avoir donné sa carte, son extrait de naissance et son certificat d'inscription à un malfaiteur condamné aux fers.

— L'adjudication pour trois années, au plus offrant & dernier enchérisseur, de la jouissance des barrières établies dans le département de la Seine pour la perception de la taxe d'entretien des routes, se fera le 29 de ce mois par l'administration centrale de ce département.

— L'administration centrale du Morbihan a arrêté, le 10 de ce mois, la déportation à l'isle de Rhé, de Jean Morvan, prêtre insermenté.

— L'adjoint municipal de la commune de Sacy, chef-lieu de canton du département de Seine & Oise, vient d'être destitué par arrêté du directoire, comme indigne de la confiance du gouvernement.

— Un bateau de correspondance, parti le 8 pluviôse de Toulon, a échoué le 10 sur une des côtes du cap Corse. Il étoit porteur des dépêches de Paris, depuis le 24 brumaire jusqu'au 24 frimaire : le bâtiment a péri, ainsi que tout ce qui étoit dedans.

— Lafayette est arrivé, il y a quelques jours, sur le territoire de la république batave. Il a fixé sa demeure à Vianen, petite ville à deux lieues d'Utrecht.

— Le prince de Hesse-Cassel est de retour de Berlin à Cassel.

— Le général Championnet a défendu, sous peine de mort, à aucun individu de faire, dans la maison des citoyens, ou aux autorités constituées, aucune réquisition d'effets ou deniers au nom de la république française.

— Des lettres de Palerme annoncent que le roi a fait expulser de la Sicile tous les français émigrés qui s'y étoient réfugiés. Ceux qui sont à la soldé de l'Angleterre ont été embarqués pour Tanger, & les autres sont partis pour Trieste. Il n'y a eu qu'un très-petit nombre d'individus très-favorisés excepté de cette loi générale.

CORPS LEGISLATIF.
CONSEIL DES CINQ-CENTS.
Présidence de FRANÇOIS (de Nantes).

Séance du 21 ventôse.

Au nom d'une commission spéciale, Gerle fait un rapport sur la question de savoir si des parens ou alliés peuvent, dans le même tribunal, exercer, l'un les fonctions de juge, et l'autre celle de greffier assermenté. La commission, à qui elle a été renvoyée, s'est déclarée pour la négative. Le rapporteur présente au projet qui établit le principe, et qui porte que les juges-de-peace, étant seuls char-

gés de la nomination de leur greffier, pourront les choisir parmi les parens ou alliés de leurs assesseurs. Adopté.

Le citoyen Van-Kinfort, détenu à la maison de force, par ordre de la police, fait passer au conseil son mémoire justificatif, dont il demande le renvoi à la commission qui a été chargée d'examiner les pièces qui le concernent.

Renvoyé à la commission qui fera demain son rapport. On s'occupe ensuite des domaines congéables. Après avoir entendu Guyot, contre le projet, le conseil adopte la question préalable sur le projet de la commission.

Liborel demande à donner lecture d'un nouveau projet; mais le conseil passe à l'ordre du jour.

Joubert (de l'Hérault), soumet à la discussion son projet sur les récompenses pour service militaire.

Desmoulin en demande l'ajournement dans les formes constitutionnelles; mais Garreau s'y oppose. L'urgence est déclarée; le conseil adopte quelques dispositions du projet, qui est discuté article par article; les principales dispositions portent: Tous les citoyens composant l'armée de terre ont droit à une solde de retraite, aux termes & conditions prescrites par la loi.

La solde de retraite étant la récompense des services rendus, elle est personnelle & viagère.

Le droit à la solde de retraite ne se perd que par l'acceptation de fonctions ou des pensions affectées par un gouvernement étranger, ou par démissions volontaires, avant trente ans de service effectif, ou par une condamnation dans les cas prévus par la loi.

Sherlock vouloit qu'on établît une différence entre les pensions affectées par un gouvernement monarchique, & celles affectées par une république alliée.

Le conseil passe à l'ordre du jour. Le *maximum* de la solde de retraite est fixé par le projet, à 16 mille francs; le *minimum* à cent francs.

Il n'est accordé de solde de retraite qu'on vertu d'une loi rendue sur les propositions du directoire.

La solde n'est point incompatible avec un traitement affecté à des fonctions civiles.

Nota. Le conseil des anciens a approuvé deux résolutions; l'une du 12 ventôse, sur la perception du droit de greffe; l'autre, du 7 ventôse, sur l'organisation définitive du régime hypothécaire.

Bourse du 19 ventôse.

Rente provis. 7 fr. 15 c. — Tiers consolidé 10 fr. 00 c. — Bons $\frac{2}{3}$, 1 fr. 00 c. — Bons $\frac{3}{4}$, 1 fr. 00 c. — Bons des six dern. mois de l'an 6, 70 fr. 50 c.

Tableau historique, littéraire et politique de l'an 6 de la république française; contenant le précis des événemens politiques, les traités de paix, d'alliance & de commerce, les loix, les décrets & arrêtés les plus intéressans; la notice raisonnée & critique des livres, gravures, cartes, &c. qui ont paru dans l'année, & des pièces de théâtre qui ont été représentées pour la première fois; les progrès des sciences & des arts; les découvertes curieuses & utiles; les séances des différens corps littéraires, la nécrologie des hommes célèbres, les anecdotes les plus curieuses & les plus intéressantes. Par A. M. Cécile; 1 vol. in-8°. Prix, 5 fr. 6 déc. & 4 fr. 15 cent. franc de port. A Paris, chez Moutardier, libraire, quai des Augustins, n°. 28.

L'auteur n'avoue que les exemplaires signés de sa main.

A. FRANÇOIS.